



Extrait du Site des Lettres Académie de Rouen

<http://lettres.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article56>

# E.A.F. : le descriptif

- Examens

- E.A.F.

-

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2017

---

**Copyright © Site des Lettres Académie de Rouen - Tous droits réservés**

---

## Le descriptif des lectures et activités : contenu et présentation

Le « descriptif des lectures et activités » est un document officiel qui reflète de façon sincère, concise et claire le travail effectué au cours de l'année de première, mais il peut aussi servir à clarifier avec les élèves les objectifs poursuivis et les démarches adoptées lors des séquences. Il est donc conseillé de le rédiger au fur et à mesure avec les élèves : à la fin de chaque séquence, il permet de faire le point sur le travail effectué au cours de la séquence. On peut donc attendre les éléments suivant :

### 1. Un titre qui donne priorité aux textes et aux oeuvres

La culture des élèves se construisant à partir de la lecture des textes et des oeuvres, le descriptif doit mettre au premier plan les textes et les oeuvres intégrales qui ont permis d'aborder les objets d'étude au programme. Chaque séquence a donc pour titre celui de l'oeuvre ou du groupement de textes.

### 2. Une problématique

Chaque séquence (oeuvre intégrale ou groupement de textes) doit être orienté par une problématique présentée sous la forme d'une question simple qui justifie le choix des textes et en oriente l'analyse.

### 3. L'indication de l'objet d'étude ou des objets d'étude

#### 4. Les textes abordés au cours de la séquence

Il est nécessaire de préciser pour chaque texte la démarche retenue : lecture cursive ou analytique, approche d'ensemble pour les oeuvres intégrales.

Pour les textes abordés en lecture analytique, il convient de donner les références précises, en indiquant l'édition du livre ou du manuel, la page ainsi que le début et la fin de l'extrait. Un titre conventionnel peut signaler les passages les plus connus, mais ne dispense pas de fournir les références.

Pour les oeuvres intégrales, l'indication des extraits étudiés peut être complétée par les « approches d'ensemble retenues », dans la mesure où l'ensemble de l'oeuvre est considéré comme abordé en lecture analytique.

Une séquence doit comporter un nombre significatif de lectures analytiques.

#### 5. Les textes, documents et activités complémentaires :

Une séquence ne comporte pas obligatoirement des lectures annexes (cursives) ou des activités (lectures, exposés, TPE, films, spectacles vus, expositions, rencontres, etc.). Celles qui sont proposées par le professeur sont indiquées sur le descriptif de la classe ; celles qui correspondent au travail personnel de l'élève sont notées sur son descriptif qu'il présente à l'examineur au début de la demi-journée d'interrogation. Un équilibre doit être respecté entre les lectures analytiques qui doivent occuper l'essentiel du travail de la séquence et les textes ou activités complémentaires, qui ont pour fonction d'éclairer les lectures analytiques.

N.B. : En aucun cas un élève ne pourra retrancher un texte de son descriptif. En cas d'absence pour maladie ou pour d'autres raisons, la suppression d'une partie du descriptif doit avoir été demandée par écrit au service des examens.

**6. Descriptifs adaptés :** pour les élèves ayant changé de classe ou d'établissement en cours d'année, le descriptif associe les contenus de chaque période ; pour tout élève absent pour maladie, handicapé, ou pour tout cas spécifiques qui aurait obtenu un « allègement », le descriptif adapté doit être transmis au centre d'examen afin que l'examineur soit informé dès la réunion préparatoire de la situation pour élaborer son interrogation.

---

Rappel du B.O. n°7 du 6 octobre 2011 :

Le descriptif précise de ce fait le titre et la problématique de chaque séquence ainsi que l'objet (ou les objets) d'étude qui sont abordé(s). Il indique également les textes (groupement ou oeuvre intégrale) étudiés à l'intérieur de chaque séquence et la démarche retenue pour cette étude (lectures cursives ou analytiques, approches d'ensemble retenues pour l'étude des oeuvres intégrales).

Il mentionne obligatoirement et clairement - afin de faciliter le travail des examinateurs - le manuel utilisé dans la classe, l'édition des oeuvres intégrales et les références très précises des différents textes indiqués : édition, chapitre, page, début et fin de l'extrait. Il donne, le cas échéant, quelques indications sur les activités complémentaires - en particulier orales - proposées à la classe et sur le travail personnel de l'élève.

Le descriptif est signé par le professeur et visé par le chef d'établissement. Un exemplaire est remis à l'élève.

## **E.A.F. : le descriptif**

---

La mise en page - linéaire ou tabulaire - et la présentation de ces indications sont laissées à l'appréciation de chaque professeur ou de chaque équipe pédagogique. Dans tous les cas, on veillera à préserver la concision et la lisibilité de ce document.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le « descriptif des lectures et activités » est alors constitué par le candidat lui-même en conformité avec les programmes de la classe de première.

Oral EAF, ROUEN 2017